

matière de concurrence à la Chambre par étapes, de la façon recommandée par le comité. J'espère que le bill couvrant la première étape sera présenté le plus tôt possible une fois que seront terminées les révisions en cours.

Le comité a également demandé que le gouvernement envisage de proclamer immédiatement la loi sur l'emballage et l'étiquetage. Le comité était d'avis que cela pourrait avoir un bon effet sur le prix des aliments. Je suis d'accord avec ce que je crois être l'intention de cette recommandation, c'est-à-dire appliquer ces règlements le plus tôt possible. C'est également mon objectif personnel. J'espère que les règlements seront publiés dans la *Gazette du Canada* le 22 septembre.

**M. Baldwin:** De quelle année?

**M. Gray:** Cette année, bien sûr. Vous pensez probablement au passé. Cependant, j'estime que le comité conviendra, réflexion faite, que la loi elle-même ne pourrait pas pour l'instant être promulguée telle quelle. Ces règlements s'appliqueront aux produits préemballés, à partir des aliments jusqu'aux articles de quincaillerie, soit environ 80,000 produits canadiens et 40,000 produits importés. Aux termes de la loi, il faut donner au public l'occasion de faire des commentaires sur les règlements prévus avant qu'ils prennent force de loi. Je compte, bien sûr, promulguer la loi avant la fin de l'année.

Le comité a fait d'autres recommandations dans ses rapports au sujet des mesures destinées à aider le consommateur. Depuis la parution du premier rapport, le gouvernement a accordé une importante subvention à un organisme national de consommateurs, en vue de l'aider au moment de sa comparaison devant des organismes de réglementation, lui permettant ainsi de mieux défendre la cause du consommateur, comme le recommande le comité spécial. J'aimerais beaucoup que l'on déploie d'autres efforts dans ce sens. On est en train de faire des études sur ce qu'il en coûte au consommateur et à l'industrie de l'alimentation pour mettre sur les étiquettes des renseignements sur la valeur nutritive des aliments et aussi sur la meilleure façon de les exposer, afin que les clients des magasins d'alimentation les comprennent bien. Ces recherches font partie du travail de mise au point de la législation dans ce domaine.

Le troisième élément de l'action gouvernementale relative aux prix des aliments sont des mesures qui visent à atténuer les répercussions de la hausse des prix sur les Canadiens en général, surtout sur ceux qui risquent d'en souffrir le plus. La Chambre a examiné une série de propositions gouvernementales en vue d'aider le consommateur canadien dans ce domaine, y compris des augmentations mensuelles immédiates de \$12 des allocations familiales et les mesures destinées à augmenter les pensions de vieillesse et le supplément de revenu garanti au moyen de rajustements trimestriels en fonction des augmentations du coût de la vie.

Le comité spécial a recommandé l'établissement de programmes en vue de fournir des aliments aux Canadiens à faible revenu, et une fois ces mesures adoptées, les Canadiens qui ont le plus souffert de l'augmentation du prix de la nourriture seront dédommagés de l'augmentation de leur budget alimentaire. De plus, comme je l'ai dit à la Chambre le 10 avril dernier, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada, partage à 50 p. 100 avec les provinces le coût de nombre de programmes d'assistance publique au profit des consommateurs dont le revenu est peu élevé. Mon collègue, le ministre de la Santé

### *Prix de l'alimentation*

nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a, sans relâche, encouragé les provinces à s'assurer que les taux de ces programmes reflètent bien les prix que les bénéficiaires doivent payer pour les aliments et autres denrées essentielles. Au cours des quelques derniers mois, plusieurs provinces ont augmenté les taux de leurs échelles de prestations pour s'adapter à l'augmentation des prix et, bien sûr, la part du gouvernement fédéral a augmenté proportionnellement.

Si je comprends bien, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le personnel de son ministère examinent en outre tous les autres programmes qui pourraient être mis en œuvre en collaboration avec les provinces et, se rendant compte de la responsabilité partagée que les provinces assument dans ce domaine, il veulent répondre aux besoins des consommateurs à faibles revenus qui pourraient avoir des problèmes de nutrition additionnels à cause de la montée en flèche des prix des aliments.

Je crois que ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, confirme les efforts déployés par le gouvernement dans les domaines qui traitent les recommandations faites dans les deux rapports du comité spécial. Lorsque j'ai fait quelques observations sur le premier rapport, en avril, j'ai signalé que le gouvernement s'efforcerait de prendre des mesures positives à l'égard de chacune des recommandations. C'est aussi l'attitude du gouvernement envers le second rapport et, partant, il appuie la motion d'adoption qu'il renferme.

Je dirai en terminant, monsieur l'Orateur, que j'ai été heureux de participer activement aux décisions annoncées au cours des récents mois et que, en vue d'aider le consommateur canadien, le gouvernement a pris des mesures qui comprennent la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente et des droits de douane, les contrôles de l'exportation du bœuf et du porc, les mesures propres à augmenter les allocations familiales et la pension de vieillesse, et à modérer les augmentations du prix du pain et du lait. Je poursuis ces efforts en vue d'aider le consommateur canadien au moyen de mesures pratiques qui tiennent compte des conditions qui, dans l'offre et la demande mondiale, causent au Canada ces pressions vers la hausse des prix.

Voici ma conclusion, monsieur l'Orateur. C'est toujours la position du gouvernement, tel que l'a dit le premier ministre le 13 août, à savoir que si l'on doit prendre d'autres mesures afin de protéger le ravitaillement des citoyens ou de protéger les Canadiens contre une plus grande érosion de leur pouvoir d'achat, elles seront prises sans délai. Le gouvernement a montré qu'il pouvait prendre des mesures décisives pour régler ces problèmes dans l'intérêt du consommateur canadien et en fait, de tous les Canadiens et qu'il s'engageait à le faire.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. Ron Atkey (St. Paul's):** Monsieur l'Orateur, je veux établir très clairement dès le départ qu'au nom de notre parti, je me propose de présenter un amendement à cette motion d'acceptation, et afin que Votre Honneur ait tout le